

30/05/2022

# REUNION DES RESAUX DE CFA LE 31 MAI 2022 DE 14 H À 15 H

ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2022 AU TITRE DE  
L'EXERCICE 2021

QUESTIONS DIVERSES

PROCÉDURE NPEC 2022



Apprentissage

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2022 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

Rappel du calendrier

Etat des échanges avec les organismes au 31/05/2022

Difficultés rencontrées

Modifications et améliorations à venir

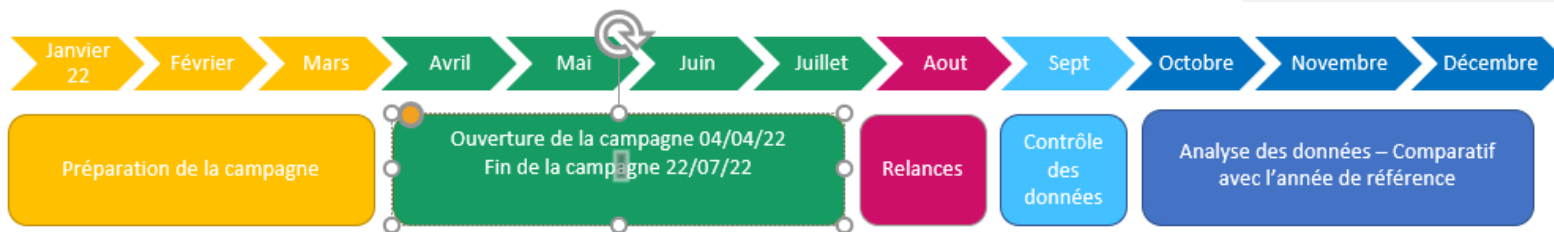
Rappel des documents à déposer sur la plateforme Karoussel

### **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **III. PROCÉDURE NPEC 2022**

## I. ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2022 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

### 1 – RAPPEL DU CALENDRIER



3

➤ La date de clôture de la campagne reste inchangée à ce jour, le 22 juillet 2022.

## 2- ETAT DES ÉCHANGES AVEC LES ORGANISMES AU 31/05/2022

- Nombre d'organismes inscrits **1951**
- Nombre d'enquêtes téléchargés **227**
- Nombre d'enquêtes déposées **30**
- Nombre d'enquêtes en attente de téléchargement **1694**

Il s'agit du nombre d'organismes inscrits dans la base Karoussel. Il intègre les N° SIRET qui ont changé au cours de l'année 2021

4

Au 19 mai de l'année dernière, nous avons 770 organismes inscrits et 170 organismes qui avaient téléchargé le formulaire mais aucun n'avait encore déposé.

	19-mai-20	11-juin-20	30-mai-21
<b>OFA inscrits</b>	770	1 274	1 951
<b>Enquêtes déposées</b>	0	22	30
<b>Enquêtes téléchargées</b>	170	468	227

### 3- DIFFICULTÉS RENCONTREES

➤ **Il a été constaté les difficultés suivantes :**

- **La mise à jour des comptes** : les mouvements du personnel impactent notamment cette mise à jour (login et mot de passe inconnus pour accéder au compte...)
- **La création d'un nouveau compte pour les établissements ayant changés de SIRET** : la personne qui procède à l'inscription est référencée avec son adresse électronique donc elle ne peut pas utiliser deux fois la même adresse.  
Certaines structures souhaitent remonter sur l'ancien SIRET même si l'établissement est fermé.
- **La mise à jour de l'habilitation** : en cas de changement du représentant légal ou de la personne habilitée, l'organisme ne procède pas systématiquement à la mise à jour du document d'habilitation.  
Une incohérence entre le représentant légal mentionné sur le document d'habilitation et celui inscrit dans les données de l'annuaire.
- **La nouvelle vignette « annuaire »** : des difficultés à télécharger le formulaire apprentissage car les organismes n'ont pas complété ou validé l'annuaire. Les organismes omettent de mettre à jour la nouvelle vignette, ce qui engendre des retards de validation et d'accessibilité au formulaire d'apprentissage. Une fois l'annuaire validé, le CFA peut télécharger le formulaire
- **Le cas des effectifs nuls au 31 décembre** : si les effectifs au 31/12 2020 et 2021 peuvent être respectivement nuls, l'effectif pondéré ne peut pas l'être pour éviter un charge moyenne = à 0. Si vous êtes dans ce cas (entrées et sorties permanentes, contrats courts), la règle sera : « *si une certification s'est achevée avant le 31/12, il faut reporter l'effectif à sa dernière date de présence justifiant les charges. Exemple : une formation qui a démarré le 1<sup>er</sup> juin 2021 et qui s'est achevée le 15 décembre 2021 avec 12 apprenants, dans ce cas il faudra indiquer le chiffre 12 pour l'effectif au 31/12/2021. Même préconisation pour 2020.* »

### 3- DIFFICULTÉS RENCONTREES

Rappel des données à mettre à jour ou à compléter en fonction du statut :

Compte existant

Le représentant légal  
L'adresse courriel  
Le NDA  
Les effectifs 2021  
Les coordonnées téléphoniques  
L'adresse courriel

Nouvel organisme

Les coordonnées téléphoniques  
L'adresse courriel

**A noter** : Si la pastille est en rouge, **France compétences ne peut valider pas le compte**. Il revient à l'organisme de renseigner l'annuaire et de le valider pour qu'ensuite France compétences puisse valider définitivement.

Ne pas modifier l'annuaire une fois que celui-ci a été validé (pastille verte).

- **La liste des certifications** : certains diplômes ou titres ne seraient pas répertoriés dans le fichier.
- **Le formulaire à renseigner** : des modifications et améliorations à venir.

A noter : ne pas mettre de décimal (sans virgule).

## 4- MODIFICATIONS ET AMÉLIORATIONS À VENIR

### ❖ Les données à renseigner dans l'espace « Enquête en ligne »

Mise à jour des ?. Cette fonctionnalité permet de définir les attendus.

Une coquille s'est glissée sur l'année de référence. Il s'agit de 2021 et non de 2020.

La notion d'établissement comprend également l'organisme qui procède à la déclaration même si celui-ci ne dispense pas de formation.

La règle sur le nombre d'établissements va être supprimée (pour le cas des organismes principaux où aucune formation ne se déroule).

Le fichier « liste des certifications » :

Une ligne « autres certifications » va être insérée afin de permettre aux organismes ayant une certification non répertoriée de l'intégrer. Toutefois, dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une erreur du CFA qui n'aurait pas dû signer un contrat sur une formation non enregistrée au RNCP. Le seul cas normalement possible est celui d'un contrat datant de 2019 encore en formation en 2021 et disposant d'un code diplôme et d'un NPEC mais pas de code RNCP.

### ❖ Le formulaire :

Les couleurs ont été adaptées pour une meilleure visibilité.

L'onglet « Résultat analytique » : les lignes 4 – 5 correspondant aux en-têtes des libellés des certifications pourront être copiées sur un fichier de travail.

Toutes les cellules en vert foncé sont verrouillées et non cliquables afin d'éviter des problèmes d'importation des données, ce qui avait causé énormément de difficultés l'année dernière au moment du redépôt de l'enquête. Seules les cellules en jaune peuvent être copiées puis collées. Un document de travail est mis à disposition des organismes.

## 5- RAPPEL DES DOCUMENTS À DEPOSER SUR LA PLATEFORME KAROUSSEL

**La note explicative est à déposer conjointement avec le formulaire ou au plus tard le 22 juillet 2022 :**

Un modèle est disponible sur le site de France compétences.

**L'attestation est à déposer au plus tard le 01 septembre sur la plateforme Karousel :**

Un modèle est disponible dans l'avis technique publié par la CNCC, disponible sur le site de France compétences.

[Un rappel la règle :](#)

Si l'OFA dispose d'un CAC et/ou d'un expert, il choisit l'un des deux (CAC ou expert).

Si l'OFA ne dispose ni de l'un ni de l'autre, il faudra qu'il finance une prestation d'un CAC ou d'un expert au choix.

Si la structure est publique, le directeur financier peut signer, avec le visa du responsable légal.

Si la structure est privée mais en comptabilité décalée (non civile), il peut faire signer son directeur financier avec le visa du responsable légal.



## II. QUESTIONS/REPONSES

## III. PROCÉDURE NPEC 2022

### LE CA DU 21 AVRIL DE FRANCE COMPÉTENCES

#### Constats :

- Forte convergence
- Faible soutenabilité financière
- difficultés méthodologiques

#### Décision :

- Délai supplémentaire laissé aux CPNE pour se repositionner si elles le souhaitent
- Les CPNE avaient jusqu'au 27 mai pour redéposer
- 61 CPNE sur 215 se sont repositionnées

### LE CA DU 23 JUIN VOTERA LES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE NPEC